

## **DELIBERATION N°8**

DU

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE

Séance du 1/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés: 2

L'an deux mil vingt-cinq le 1<sup>er</sup> avril 2025, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Fréderic, le maire.

Date de convocation du conseil municipal: 28/03/2025

**Présents**: Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON.

Absents excusés: Julien DELHEUR, Christophe VACHERON (pouvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Autorisation signature de la convention de servitude avec Bouygues

Le maire rappelle qu'Enedis délègue à la société Bouygues Energie Service des travaux qui doivent emprunter la propriété de la Commune. Dans ce cadre une convention de servitude doit être signée entre Enedis et la Commune.

La voici en annexe.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à signer cette convention.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité : D'autoriser le maire à signer la convention de servitude avec Enedis.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 03/04/2025

La secrétaire,

Marie-Caire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250401-delib8-cm42025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

